



Licenciement au retour d'un congé maternité

Par **Laura71**, le **16/07/2015** à **10:04**

Bonjour,

Actuellement en congé maternité, je suis en CDI au sein d'un centre social depuis maintenant 3 ans. Au départ animatrice pour enfants, on m'a fait évoluer en me faisant passer un diplôme afin de devenir responsable (le diplôme s'effectue en plusieurs parties, il ne me reste plus qu'un mémoire à terminer avant 2016). J'ai donc signé mon contrat de travail avec le poste de responsable.

Il y a actuellement à ma place un remplaçant pendant mon congé maternité avec un diplôme bien au dessus de celui que j'aurais une fois mon mémoire terminé. Est-il possible que ma structure me licencie avec pour motif le fait que je n'ai pas encore mon diplôme et qu'il embauche alors mon remplaçant de congé maternité ?

Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre..

Merci d'avance pour vos réponses,

Laura.

Par **P.M.**, le **16/07/2015** à **14:19**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous contrat de droit privé ou sous statut de droit public...

Par **Laura71**, le **16/07/2015** à **14:25**

Je suis sous contrat de droit privé

Par **P.M.**, le **16/07/2015** à **14:43**

Bonjour,

Tant que vous êtes en congé maternité, de toute façon, l'employeur ne peut pas vous notifier le licenciement et il faudrait qu'il est une cause réelle et sérieuse pour le faire alors que

lors de l'embauche il connaissait le diplôme que vous possédiez...

Par **Laura71**, le **16/07/2015** à **14:53**

D'accord,
C'est ce que je me disais également mais je préférais demander.
Merci !!